



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale
des collectivités locales

FAQ

support Actes
budgétaires

Dans ce menu, vous trouverez une liste des questions les plus fréquemment posées au support Actes budgétaires par les utilisateurs. Nous y apportons des éléments de réponse détaillés. Veuillez en prendre connaissance avant de saisir le support. Si toutefois cela ne répondait pas à vos interrogations, vous pouvez créer un signalement auprès du support TotEM via le menu « Saisir le support ».

Table des matières

Dématérialisation

Dématérialisation - Est-il possible de dématérialiser ses actes budgétaires alors qu'un ou plusieurs budgets annexes relèvent d'une nomenclature non encore disponible en dématérialisation ?

Dématérialisation – Comment dématérialiser les annexes non réglementaires dans TotEM ?

Dématérialisation - La première année de raccordement, est-il obligatoire de commencer la dématérialisation par le budget primitif ?

Installation Totem.

Installation TotEM – Une modification des maquettes budgétaires nécessite-t-elle une mise à jour de TotEM ?

Visualisation

Visualisation - Pourquoi la visualisation de décisions modificatives dans TotEM n'affiche pas les données budgétaires mais seulement les annexes ?

Visualisation - Pourquoi le budget est-il équilibré dans le progiciel financier puis se déséquilibre-t-il lors du passage dans TotEM ?

Rematérialisation

Rematérialisation - La ligne de totalisation n'est pas renseignée lors de la rematérialisation sur l'état Décision en matière de taux

Rematérialisation - Est-il possible de personnaliser l'édition des états dans TotEM ?

Rematérialisation - Lors de la visualisation, certains états pourtant enrichis dans TotEM n'apparaissent pas. Que dois-je faire ?

Rematéralisation - Lorsque je visualise au format PDF mon document budgétaire, les colonnes de certains états sont coupées ou n'apparaissent pas entièrement. Que dois-je faire ?

Rematéralisation - Des messages d'erreur s'affichent sur la 1ère page du document listant des articles du plan de compte. Par ailleurs, les montants affichés dans le document budgétaire ne sont pas tous corrects. Quelle est la cause de ces anomalies ?

Rematéralisation – Les montants affichés lors de la visualisation de mon document budgétaire via TotEM sont arrondis, est-ce normal ?

Rematéralisation - La présentation croisée par nature de la maquette M. 14 BP votée par fonction ne fait apparaître que les propositions nouvelles. Les reports ne sont pas comptabilisés. Est-ce normal ?

Rematéralisation - Le pourcentage de répartition de l'encours n'est pas égal à 100%

Rematéralisation – L'annexe « Variation du patrimoine » a été renseignée mais lors de la visualisation, aucun élément saisi ne figure

► Contrôles TotEM

Contrôles TotEM - Des messages d'erreur s'affichent sur la 1ère page du document listant des articles du plan de compte. Par ailleurs, les montants affichés dans le document budgétaire ne sont pas tous corrects. Quelle est la cause de ces anomalies ?

Contrôles TotEM - Un flux non conforme peut-il être scellé et transmis en préfecture ?

Contrôle TotEM – « TECH OPERATION EQUIPEMENT VOTE NOMBRE » :

Validation d'un document budgétaire

Validation d'un document budgétaire - Est-il possible d'annuler la validation d'un flux ?

Scellement d'un document budgétaire

Scellement d'un document budgétaire - Est-il possible d'annuler le scellement d'un flux scellé (ou de le modifier) ?

Scellement d'un document budgétaire - Comment vérifier le scellement d'un flux avant son envoi en préfecture ?

Scellement d'un document budgétaire - Après une procédure de scellement, le fichier xml généré n'est pas scellé, quoi faire?

Messages d'erreur

Message d'erreur - Le message d'erreur « Connection reset » s'affiche, que faire ?

Message d'erreur - Le message d'erreur « Un tel flux existe déjà – deux flux ne peuvent porter sur le même exercice, le même budget et être non scellés » s'affiche, que faire ?

Message d'erreur - Le message d'erreur « Le site internet ODM n'est pas accessible pour le moment» s'affiche, que faire ?

Message d'erreur- Le service TotEM Server ne se lance pas correctement. Ceci peut se traduire par le message « Impossible de démarrer le service TotEM Server sur un Ordinateur Local », le message « Could not create the Java virtual machine » ou le service démarre mais se fige aussitôt. La visualisation ne s'effectue pas et aboutit aux messages d'erreur suivants : « Java Heap Space », « Read Timed out »

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche lors du lancement de TotEM : « Les normes n'ont pas pu être chargées »

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche sur le serveur lors du lancement de TotEM Serveur : « Could not create the Java virtual machine ». TotEM Serveur est installé sur un serveur Windows 2003

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche sur le poste client lors du lancement de TotEM : « 500-Server Error »

Messages d'erreur – le message d'erreur « DSC : signature de fichier télécharge invalide-file » ou « http ret :500 Connection reset by peer » s'affiche, que faire ?

Message d'erreur – Impossibilité d'ouvrir TotEM – Le message d'erreur « Pendant la lecture du fichier conf du repository »

Message d'erreur – Impossibilité d'avoir accès au site <http://odm-budgetaire.org/>:

Comment récupérer les logs en installations « monoposte » et « serveur » ?

Questions métier

Question métier - De quelle manière renseigner l'annexe dédiée à l'état de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du Covid-19 ?

Question métier – Dépense imprévues

Question métier – Emprunts refinancés

Question métier - Les comptes 2044 ne peuvent pas être utilisés en opération réelle. Est-ce normal ?

Question métier - L'article 165 apparaît bien en tant que dépenses en recettes financières sur les états III A3 et III A4.3, mais n'apparaissent pas sur l'annexe IV B7.1 et B7.2

Question métier - Les montants associés au compte 165 en dépenses et recettes d'investissement apparaissent dans les états III B1 et III B2 mais ils n'apparaissent pas dans les états annexes IV A6.1 et IV A6.2 relatifs aux opérations financières. Est-ce normal ?

Question métier - L'article 775 a été utilisé dans le BP et TotEM n'a pas bloqué la saisie et n'a remonté aucune anomalie

Question métier – Utilisation des comptes

Question métier - La liste des contributions directes ne correspond pas aux taxes saisies dans TotEM ?

Question métier - Pour un BS ou une DM, est-ce les montants du budget cumulés ou uniquement ceux de la délibération qui doivent alimenter les états IV Détail des opérations financières en dépense et Détail des opérations financières en recette ?

Question métier - Pour les budgets en M. 52, TotEM édite-t-il les états III-A8-1 et III-A8-2 sur l'équilibre des opérations financières?

Question métier - L'annexe « Signatures » doit elle être réellement signée par les membres du conseil municipal ?

Question métier - Annexe « Etat des Travaux en Régie », comment l'alimenter ?

Question métier - Comment alimenter le montant de l'annuité nette de la dette de l'exercice ?

► Autres questions

Vote du budget - Comment peut-on remplir les informations relatives aux modalités de vote du budget (Etat I B en M. 14) dans TotEM ?

Code INSEE - Dans quel écran peut-on saisir le code INSEE de la collectivité ?

[Annexes - La maquette dédiée au bilan des acquisitions n'est pas présente au sein des annexes proposées par TotEM. Comment intégrer ce bilan dans le document budgétaire via l'application TotEM ?](#)

[Maquettes - Comment sont gérées les versions de maquettes et où sont-elles stockées ?](#)

[Forcer le plan de compte - A quoi sert la case à cocher « Forcer le plan de compte » ?](#)

[Caractère exécutoire des actes - A partir de quelle date les documents budgétaires transmis dans Ab acquièrent-ils leur caractère exécutoire ?](#)

[Autres questions – Quels systèmes d'exploitation sont compatibles ?](#)

[Autres questions – Quels navigateurs sont compatibles ?](#)

[Autres questions – Quelles actions et quels impacts sont à prévoir lors d'une migration ?](#)

Dématérialisation

[Dématérialisation - Est-il possible de dématérialiser ses actes budgétaires alors qu'un ou plusieurs budgets annexes relèvent d'une nomenclature non encore disponible en dématérialisation ?](#)

Il est possible de dématérialiser les budgets disponibles en version dématérialisée et de transmettre les autres budgets (relevant de la nomenclature M. 22 par exemple) à la préfecture par d'autres biais (via ACTES ou en version papier).

[Revenir au sommaire](#)

[Dématérialisation – Comment dématérialiser les annexes non réglementaires dans TotEM ?](#)

La dématérialisation au format XML des documents budgétaires ne porte que sur les présentations normées, constituant les maquettes réglementaires appartenant aux instructions budgétaires et comptables. Ainsi, toute autre présentation non normée telle que le bilan des acquisitions ou les comptes certifiés des associations n'est pas concernée par la démarche de dématérialisation proposée avec TotEM et Actes budgétaires. Toutefois, ces éléments doivent être transmis au représentant de l'Etat : ils sont télétransmis au format PDF dans le même temps que le document budgétaire, si possible dans la même enveloppe de télétransmission. La préfecture aura accès à ces documents via l'application dédiée au contrôle de légalité (ACTES).

[Revenir au sommaire](#)

Dématérialisation - La première année de raccordement, est-il obligatoire de commencer la dématérialisation par le budget primitif ?

La première année de raccordement, il est possible d'intégrer la démarche de dématérialisation des documents budgétaires à partir de n'importe quelle étape budgétaire de l'exercice : il est donc envisageable de commencer par dématérialiser une décision modificative ou un budget supplémentaire. Le rattachement à Actes budgétaires doit néanmoins toujours être précédé de la signature d'une convention auprès de la préfecture (ou signature d'un avenant à la convention Actes).

[Revenir au sommaire](#)

► Installation Totem

Installation TotEM – Une modification des maquettes budgétaires nécessite-t-elle une mise à jour de TotEM ?

Non. Les dernières versions de maquettes utilisées sont téléchargées automatiquement à chaque ouverture de TotEM. Ces maquettes sont stockées :

Sur le serveur de la collectivité en mode client/serveur ;

- Sur le poste de l'utilisateur en mode monoposte.

[Revenir au sommaire](#)

► Visualisation

Visualisation - Pourquoi la visualisation de décisions modificatives dans TotEM n'affiche pas les données budgétaires mais seulement les annexes ?

Dans une décision modificative, tous les états sont facultatifs car tous ne font pas l'objet d'une modification en cours d'année. Pour ajouter un état de la partie budgétaire au document, il est nécessaire de spécifier dans le sommaire quels états des parties I, II, III et IV doivent être produits. Cependant, dès lors qu'une ligne budgétaire relative aux parties I, II ou III fait l'objet d'une modification, il est nécessaire d'ajouter à votre document l'ensemble des parties I, II et III.

Pour connaître les modalités d'utilisation du Sommaire, veuillez-vous référer au guide d'utilisation disponible à partir du menu « Utiliser TotEM

» : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/22-utiliser-totem>

[Revenir au sommaire](#)

Visualisation - Pourquoi le budget est-il équilibré dans le progiciel financier puis se déséquilibre-t-il lors du passage dans TotEM ?

Le contrôle des données dans TotEM remonte probablement des erreurs d'imputation : TotEM attend un respect strict du plan de comptes réglementaire et des règles contenues dans l'instruction budgétaire et comptable. Si le progiciel autorise certains écarts vis-à-vis de la norme, TotEM informe de leur non-respect lors du contrôle des données et de la visualisation du flux. Les montants mal imputés ne sont pas pris en compte dans les totalisations. Pour obtenir un budget équilibré dans TotEM, les imputations doivent donc être corrigées dans le progiciel pour ensuite réimporter un flux conforme à la norme.

Vous ne trouvez pas la réponse à votre question concernant la visualisation des budgets dans TotEM ? Accédez au formulaire de contact pour soumettre votre question à l'équipe projet.

[Revenir au sommaire](#)

► Rematéralisation

Rematéralisation - La ligne de totalisation n'est pas renseignée lors de la rematéralisation sur l'état Décision en matière de taux

Le problème que vous rencontrez est le suivant : l'ensemble des lignes est complété, sauf la dernière ligne (« TOTAL ») qui reste à zéro comme dans l'exemple suivant ;

| IV – ANNEXES | | | | | | | IV |
|--|---|--|--|-----------------------------------|---|--------------------------------------|-----|
| D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS | | | | | | | D12 |
| Libellés | Base notifiée (si connue à la date de vote) | Variation de la base / (N-1) (%) | Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €) | Variation du taux / N-1 (%) | Produit voté par l'assemblée délibérante | Variation du produit / N-1 (%) | |
| Part régionale des ressources | | | | | | | |
| TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes) | SP | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| | Gazole | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes) | SP | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| | Gazole | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les permis de conduire | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur le transport public aérien et maritime (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe relative à l'octroi de mer (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rums et sorbeteux (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| (2) | | 12,00 | 13,00 | 14,00 | 15,00 | 16,00 | |
| Part départementale des ressources | | | | | | | |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe d'aménagement | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Part communale des ressources | | | | | | | |
| Taxe d'habitation | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TFPB | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TFPNB | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| CFE | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TOTAL | | 0,00 | 0,00 | | | 0,00 | |

La ligne « TOTAL » ne fait pas automatiquement la totalisation des autres lignes de l'annexe, c'est une ligne à compléter manuellement.

Si vous souhaitez le faire dans TotEM, il faut renseigner le champ « Indicateur type de contribution directe » avec « 99 – Total ».

| | |
|---|-------------|
| Code type de contribution Directe / Indirecte * | D - Directe |
| Indicateur type de contribution directe * (2) | 99 - Total |
| Type de carburant (2) | |
| Libellé de la taxe pour laquelle la collectivité a un pouvoir de modulation du taux (2) | |
| Bases notifiées | 18,00 |
| Variation des bases (2) | 19,000 |
| Taux appliqués par décision de l'assemblée (2) | 20,000 |
| Variation de taux (2) | 21,000 |
| Produit voté par l'assemblée * | 22,00 |
| Variation du produit (2) | 23,00 |
| Origine de la recette | |
| Unité /Taux, coefficient ou forfait appliqués (2) | |

| IV – ANNEXES | | | | | | | IV |
|--|---|--|---|-----------------------------------|---|--------------------------------------|-----|
| D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS | | | | | | | D12 |
| Libellés | Base notées (si connue à la date de vote) | Variation de la base / (N-1) (%) | Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €) | Variation du taux / N-1 (%) | Produit voté par l'assemblée délibérante | Variation du produit / N-1 (%) | |
| Part régionale des ressources | | | | | | | |
| TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes) | GP | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| | Gazole | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes) | GP | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| | Gazole | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les permis de conduire | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur le transport public aérien et maritime (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe relative à l'octroi de mer (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1) | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| (2) | | 12,00 | 13,00 | 14,00 | 15,00 | 16,00 | |
| Part départementale des ressources | | | | | | | |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe d'aménagement | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur la consommation finale d'électricité | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| Part communale des ressources | | | | | | | |
| Taxe d'habitation | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TFPB | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TFPNB | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| CFE | | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | |
| TOTAL | | 18,00 | 19,00 | | | 22,00 | |
| | | | | | | 23,00 | |

[Revenir au sommaire](#)

Rematéralisation - Est-il possible de personnaliser l'édition des états dans TotEM ?

Il n'est pas possible de personnaliser l'édition des états dans TotEM. Leur présentation est celle prévue par les maquettes réglementaires, il est donc impossible de les alléger ou de les compléter. De la même façon, les notes de bas de page figurant à la suite des tableaux ne sont pas modifiables.

Si vous souhaitez modifier les éléments de la page de garde, vous devez vous rapprocher de votre éditeur pour savoir si votre progiciel financier permet de générer les données de la page de garde.

Depuis TotEM, certaines données sont néanmoins accessibles et modifiables.

- lors de la création d'un nouveau document budgétaire
- ou en double-cliquant sur la ligne du document budgétaire depuis la liste des flux non scellés de la fenêtre principale, à partir de la fenêtre suivante :

Totem - 1.6.776

Voir les flux non scellés
 Voir les flux scellés
 Voir tous les flux

| | Années | Norme | Identifiant | Collectivité | Budget | Décision | N° DM | Statut | Date création | Visu. |
|--|--------|--------------|---------------|--------------|-----------------|----------|-------|----------|---------------|-------|
| | 2 016 | M4-M49_D | 14080-025-00 | Totemcity | Budget princ... | BP | | En cours | 10 août 2016 | ● |
| | 2 016 | M14-M14_C... | 000000-500-00 | Totemville | Budget princ... | BP | | En cours | 19 août 2016 | ● |

Visualisation non disponible
 Visualisation disponible mais incomplète
 Visualisation disponible
 Préparation de la visualisation en cours

Dans les deux cas présentés ci-dessus, vous accédez à la fenêtre vous permettant de renseigner ou mettre à jour les informations générales comme le nom de la collectivité, le titre du budget, la nature de la décision... :

Modification du flux document budgétaire

* Exercice * Norme

* Id Poste * Code Coll. * Code Budg.

* Poste

* Collectivité

* Budget

* Nature Décision Num. DM

* Nature Vote

Utiliser la présentation simplifiée (M14 uniquement)


Commentaire

Forcer le plan de compte de l'année précédente

[Revenir au sommaire](#)

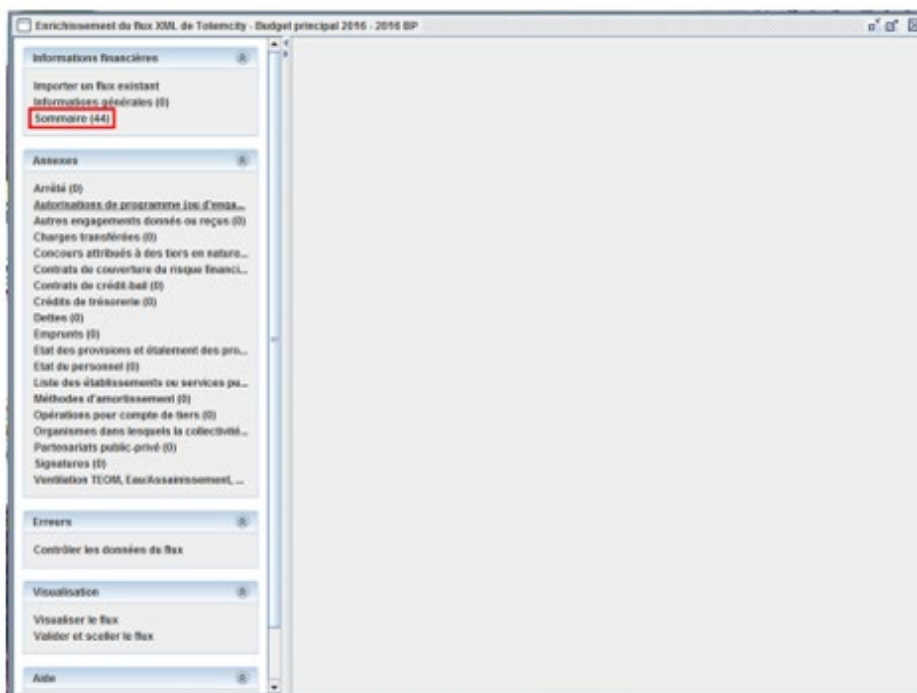
Rematéralisation - Lors de la visualisation, certains états pourtant enrichis dans TotEM n'apparaissent pas. Que dois-je faire ?

Afin que les états soient visibles dans le document rematérialisé, il est nécessaire de procéder comme suit:

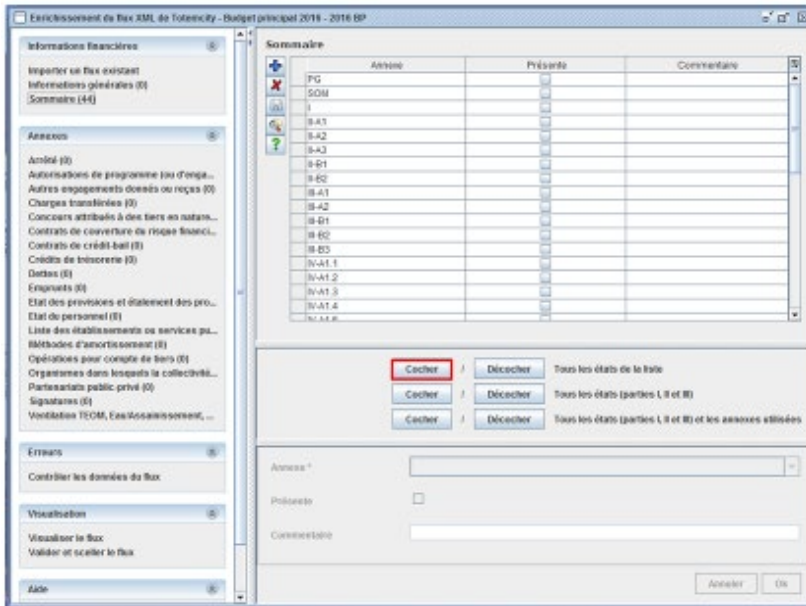
- Editez le flux à partir du bouton  ..


| Année | Forme | Identifiant | Collectivité | Budget | Dédouan | N° DM | Statut | Date création | Visu. |
|-------|------------|--------------|--------------|---------------|---------|-------|----------|---------------|-------|
| 2 016 | U4-4902_0 | 14000-225-00 | Totemcity | Budget princ. | BP | | En cours | 10 août 2016 | ● |
| 2 016 | U1-64151_C | 00000-600-00 | Totemcity | Budget princ. | BP | | En cours | 19 août 2016 | ● |
| 2 016 | U71-4471 | 00700-000-00 | Flux 214 | Budget Princ. | CA | | En cours | 16 août 2016 | ● |
| 2 016 | U67-4457 | 00000-101-00 | Flux 305 | BUDGET 467 | RS | | En cours | 23 août 2016 | ● |

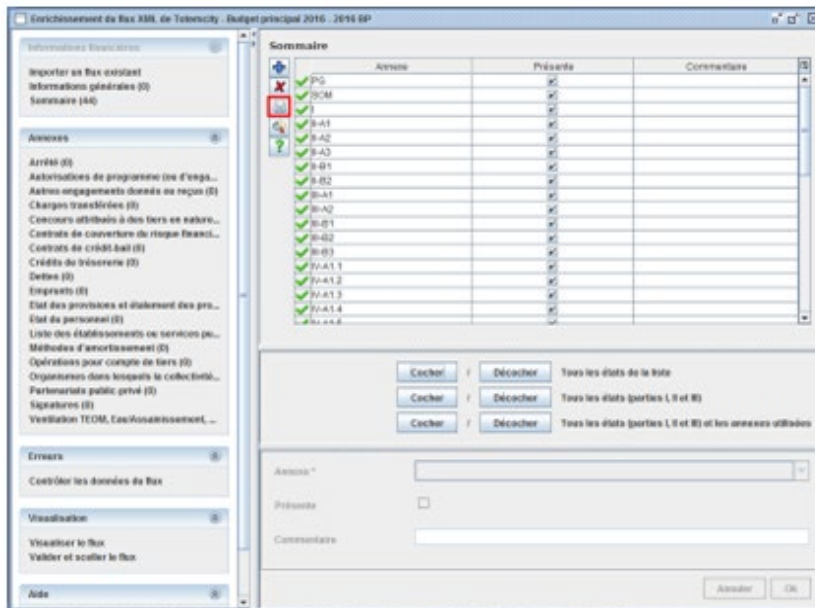
- Cliquez sur « Sommaire » dans les menus à gauche de la fenêtre qui s'ouvre.



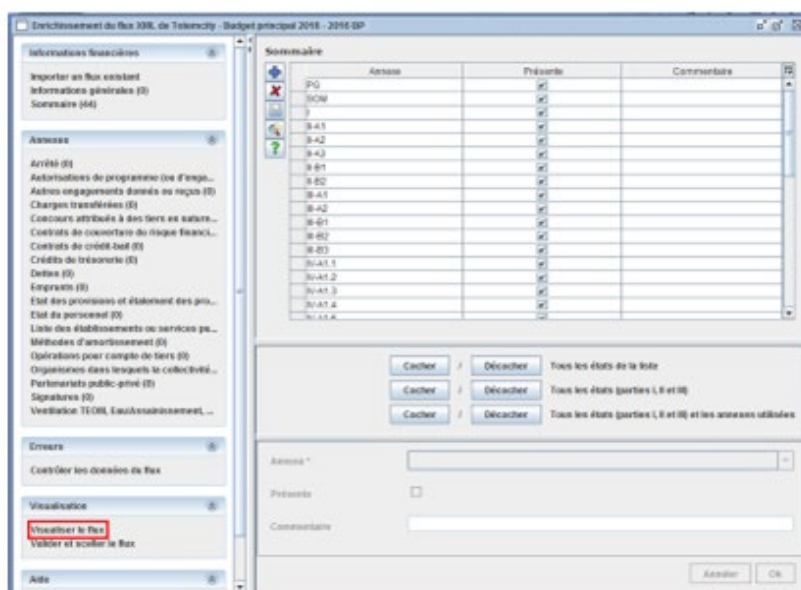
- Cliquez sur « Cocher » de « Tous les états de la liste ».



- Puis enregistrer en cliquant sur l'icône .



- Visualiser le document.



Suite à cela, les états devraient s'afficher, de même que le chiffre près du sommaire devrait évoluer à la hausse.

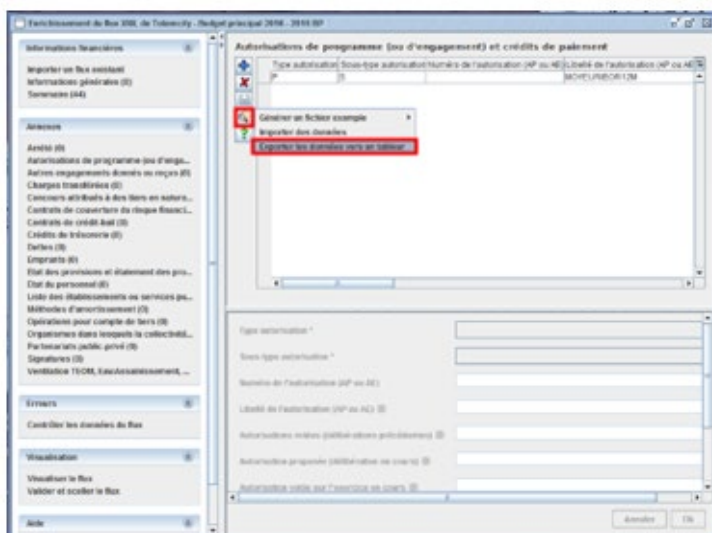
[Revenir au sommaire](#)

Rematéralisation - Lorsque je visualise au format PDF mon document budgétaire, les colonnes de certains états sont coupées ou n'apparaissent pas entièrement. Que dois-je faire ?

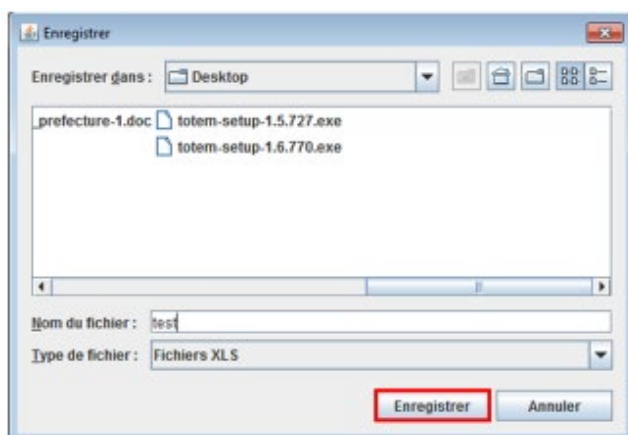
Certaines chaînes de caractères (libellés) contenues dans votre flux sont trop longues pour permettre une visualisation complète du tableau. Il convient, dans un premier temps, de raccourcir les libellés les plus longs qui ne seraient pas justifiés. Dans un second temps, un moyen de contournement peut être envisagé.

A partir de TotEM et du bloc annexe concerné :

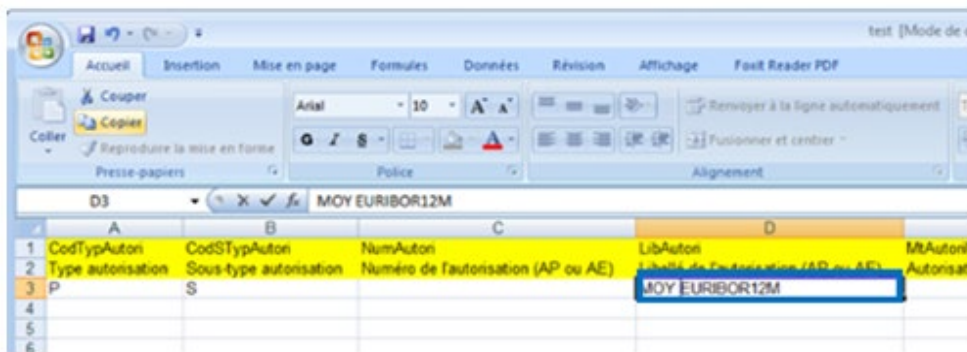
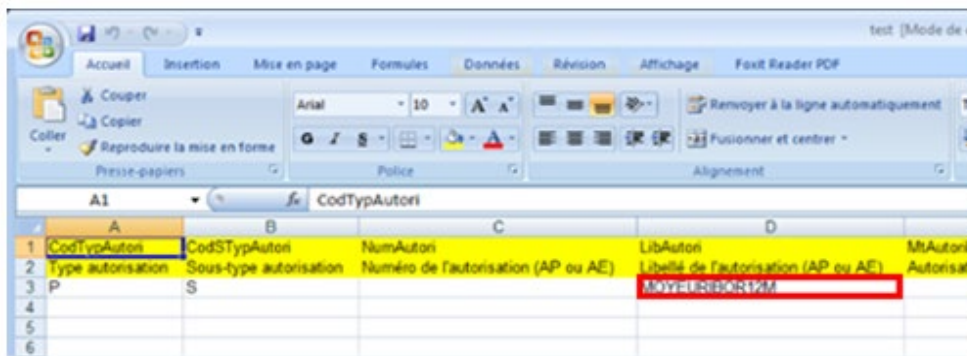
- Cliquez sur « Exporter les données vers un tableur ».



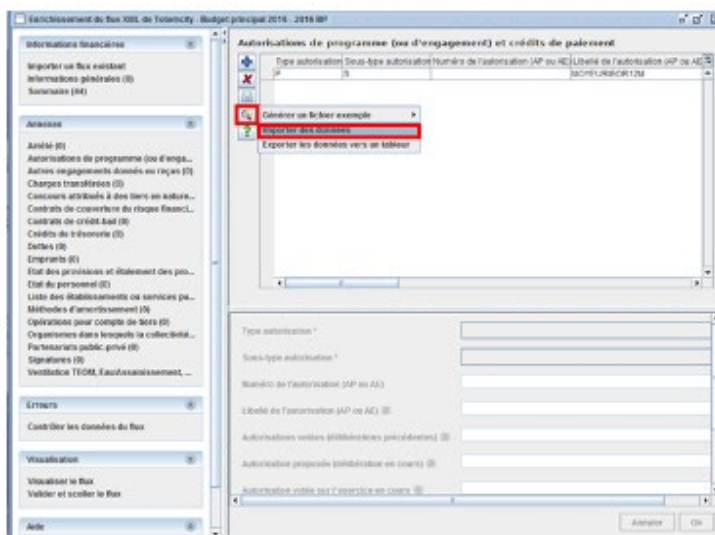
- Enregistrez ce fichier sur votre ordinateur.

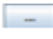


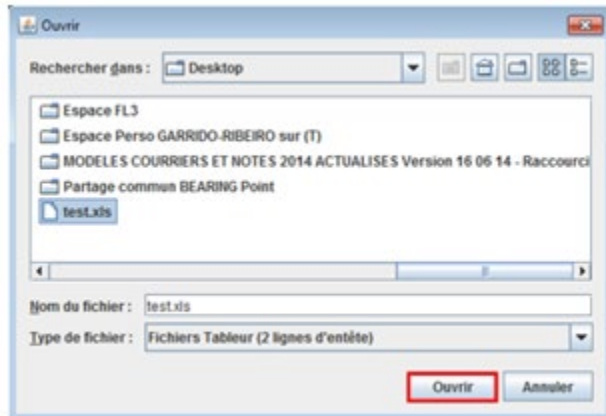
- Identifiez les libellés à l'origine de cette anomalie de visualisation. A partir de celui-ci, modifiez les cellules contenant, par exemple, "MOYEURIBOR12M" en "MOY EURIBOR12M" (c'est-à-dire en intercalant un espace entre le Y et le E). De cette manière, les libellés les plus longs ne seront plus inscrits sur une seule ligne mais iront automatiquement à la ligne. Le tableau se réorganisera alors pour permettre la visualisation de l'ensemble des colonnes. Il convient de renouveler cette manipulation sur toutes les chaînes de caractères qui pourraient sembler trop longues.



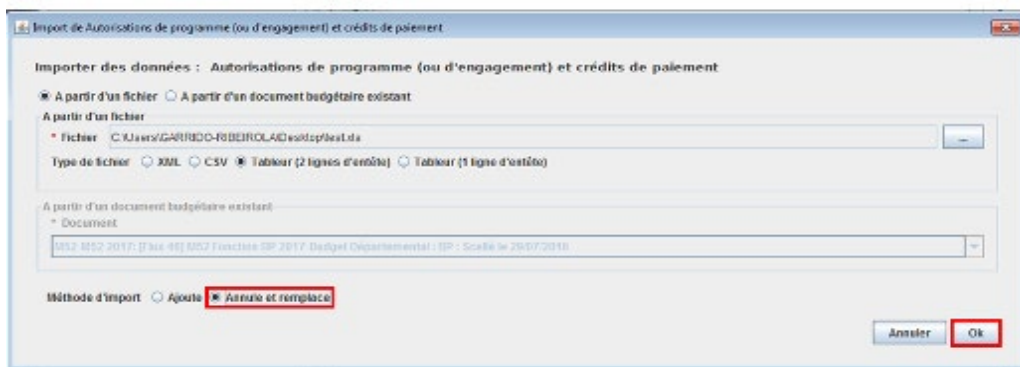
- Enregistrez ce nouveau fichier puis retourner sur TotEM dans le bloc annexe concerné.
- Cliquez sur « Importer des données ».




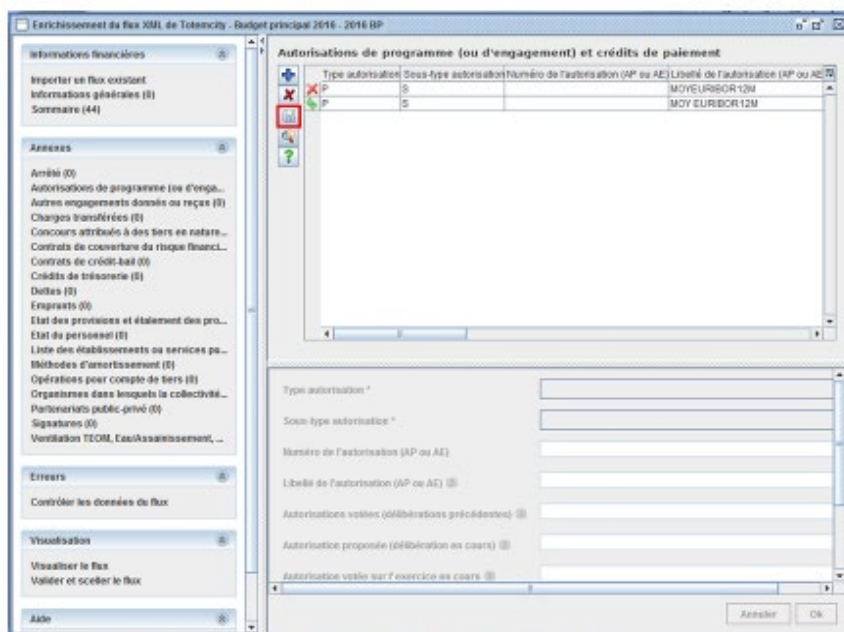
- Cliquez sur le bouton  et sélectionnez le fichier que vous avez modifié.



- Sélectionnez la méthode d'import « Annule et remplace » et cliquez sur « Ok ».



- Veillez à bien "Enregistrer" votre annexe modifiée en cliquant sur .



- Vous pourrez alors lancer à nouveau la visualisation.

[Revenir au sommaire](#)

Rematériation - Des messages d'erreur s'affichent sur la 1ère page du document listant des articles du plan de compte. Par ailleurs, les montants affichés dans le document budgétaire ne sont pas tous corrects. Quelle est la cause de ces anomalies ?

Le contrôle des données dans TotEM remonte probablement des erreurs d'imputation : TotEM attend un respect strict du plan de comptes réglementaire et des règles contenues dans l'instruction budgétaire et comptable. Si le progiciel autorise certains écarts vis-à-vis de la norme, TotEM informe de leur non-respect lors du contrôle des données et de la visualisation du flux. Les montants mal imputés ne sont pas pris en compte dans les totalisations.

Généralement, le flux de données de votre document budgétaire comporte des lignes budgétaires imputées sur des articles non-réglementaires car n'existant pas dans le plan de compte ou n'étant pas au niveau le plus fin de la nomenclature. Les imputations doivent donc être corrigées dans le progiciel de la collectivité pour ensuite réimporter un flux conforme à la norme dans TotEM.

Vous trouverez l'ensemble des informations relatives aux contrôles effectués par TotEM dans le menu « Contrôler un flux » sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/24-controler-flux>.

Vous trouverez l'ensemble des plans de compte sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/instructions-budgetaires-et-comptables>

[Revenir au sommaire](#)

Remat rialisation – Les montants affich s lors de la visualisation de mon document budg taire via TotEM sont arrondis, est-ce normal ?

Oui, il s'agit d'une  volution des maquettes d mat rialis es mise en place en 2015. Il ne s'agit donc pas d'une anomalie de TotEM. Cette  volution des maquettes concerne l' tat IV-A1 des nomenclatures M14-nature/M52-fonction/M52-nature et l' tat IV-A2 de la nomenclature M52-fonction.

[Revenir au sommaire](#)

Remat rialisation - La pr sentation crois e par nature de la maquette M. 14 BP vot e par fonction ne fait appara tre que les propositions nouvelles. Les reports ne sont pas comptabilis s. Est-ce normal ?

Les montants qui doivent  tre affich s sur la pr sentation crois e par nature de la M14 en vote par fonction sont les d penses et les recettes de l'exercice comme indiqu  dans les intitul s de l' tat. C'est- -dire les propositions nouvelles sans les reports.

[Revenir au sommaire](#)

Remat rialisation – L'annexe « Variation du patrimoine » a  t  renseign e mais lors de la visualisation, aucun  l ment saisi ne figure

La maquette r glementaire ne fait appara tre uniquement les entr es et sorties relatives   la variation du patrimoine du CGCT et celles du code de l'urbanisme.

Seuls les « Codes type variation du patrimoine » 01 pour le CGCT et 02 pour l'urbanisme peuvent  tre visualis s dans le document budg taire.

Par cons quent, si vous souhaitez que les informations inscrites dans l'annexe apparaissent lors de la visualisation du document budg taire, nous vous invitons   renseigner le « Code type variation du patrimoine » en 01 ou 02.

[Revenir au sommaire](#)

► Contr les TotEM

Contrôles TotEM - Des messages d'erreur s'affichent sur la 1ère page du document listant des articles du plan de compte. Par ailleurs, les montants affichés dans le document budgétaire ne sont pas tous corrects. Quelle est la cause de ces anomalies ?

Le flux de données de votre document budgétaire comporte des lignes budgétaires imputées sur des articles non-réglementaires car n'existant pas dans le plan de compte ou n'étant pas au niveau le plus fin de la nomenclature.

Pour être correctement rematérialisées via TotEM, toutes les lignes budgétaires du document doivent être conformes au plan de compte.

Vous devez donc corriger ces imputations dans votre progiciel financier et importer à nouveau les données dans TotEM afin que les montants associés à ces lignes budgétaires soient pris en compte dans le document.

[Revenir au sommaire](#)

Contrôles TotEM - Un flux non conforme peut-il être scellé et transmis en préfecture ?

Un flux qui contient des erreurs d'imputation budgétaire remontées dans le rapport d'analyse peut être scellé et transmis à la préfecture en l'état (la préfecture bénéficiera du même rapport d'analyse sur le flux). Cependant les montants en erreur n'apparaîtront ni dans le document budgétaire, ni dans les totaux. Ceux-ci risquent donc d'être déséquilibrés.

Vous trouverez l'ensemble des informations relatives aux contrôles effectués par TotEM dans le menu « Contrôler un flux » consultables sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/24-controler-flux> .

[Revenir au sommaire](#)

Contrôle TotEM – « TECH OPERATION EQUIPEMENT VOTE NOMBRE » :

L'anomalie apparaît lorsque le flux ne correspond pas à la règle suivante:

Pour toutes les lignes budgétaires, s'il existe une balise <CaracSup Code="TypOpe" V="1">, il est nécessaire que la balise <Operation> soit présente et que sa valeur soit un nombre (10 chiffres max). Dans la plupart des cas, le flux concerné par cette anomalie comporte un nombre de balises <CaracSup Code="TypOpe" V="1"> différent du nombre de balises <Operation>.

[Revenir au sommaire](#)


Remat rialisation - Le pourcentage de r partition de l'encours n'est pas  gal   100%:

La variation du pourcentage provient d'un calcul automatique permettant l'arrondi des d cimales ; cette diff rence ne peut pas  tre corrig e.

[Revenir au sommaire](#)

► Validation d'un document budg taire

Validation d'un document budg taire - Est-il possible d'annuler la validation d'un flux ?

Il est possible d'annuler l' tape de validation d'un flux sur TotEM. Pour cela, il convient de se rendre sur l' cran d'enrichissement du flux disponible   partir de l' cran principal en cliquant sur l'ic ne  du flux concern .


Une fois sur l' cran d'enrichissement du flux, plusieurs menus sont pr sents et notamment un menu « Visualisation ». S lectionnez le sous-menu « Valider et sceller le flux », puis cliquez sur « Annuler validation en cours ».

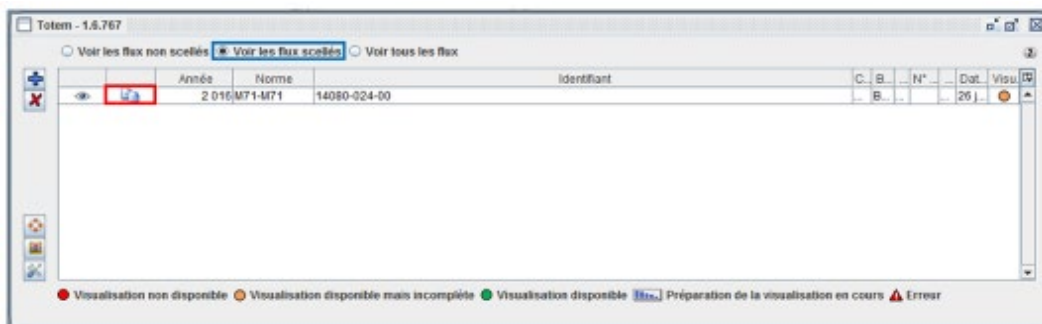
[Revenir au sommaire](#)

► Scellement d'un document budg taire

Scellement d'un document budg taire - Est-il possible d'annuler le scellement d'un flux scell  (ou de le modifier)?

Il est impossible d'annuler le scellement d'un flux ou de le modifier une fois scell . Il est cependant possible de le dupliquer : la duplication permet d'obtenir exactement le m me flux en version non scell e ; des modifications seront ainsi possibles.

Pour dupliquer un flux, il faut cliquer sur l'ic ne  pr sente dans la deuxi me colonne de la fen tre principale de TotEM.



Le flux sera alors automatiquement dupliqué et sa duplication apparaîtra dans la liste des flux non scellés. Attention : un flux ne peut être dupliqué que si le flux d'origine est scellé.

[Revenir au sommaire](#)

Scellement d'un document budgétaire - Comment vérifier le scellement d'un flux avant son envoi en préfecture ?

Les utilisateurs avancés peuvent effectuer la vérification décrite dans cette réponse avant de charger leur flux budgétaire sur la plateforme de transmission.

L'écran d'accueil de l'application TotEM indique si un flux budgétaire a été scellé ou non. En revanche, TotEM n'est pas en mesure d'indiquer si le fichier scellé a été sauvegardé, et si c'est bien ce fichier qui a été chargé sur la plateforme de transmission. La manipulation suivante est à réaliser sur le flux XML budgétaire à charger sur la plateforme de transmission.

Ouvrir le fichier XML sauvegardé dans un navigateur internet ou dans un éditeur de code source (comme Notepad++).

Vérifier que les lignes mentionnant les versions de l'outil et indiquant le scellement sont bien présentes.

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8"?>
<DocumentBudgetaire xmlns="http://www.minefi.gouv.fr/csp/demat/docbudgetaire"
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xsi:schemaLocation="http://www.minefi.gouv.fr/csp/demat/docbudgetaire
  ActesBudgetaires__Schema_Annexes_Bull_V15\DocumentBudgetaire.xsd">
  <VersionSchema V="78"/>
  <BlocEditeur>
    <CodeEditeur V="CGI"/>
  </BlocEditeur>
  <VersionOutil outil="DSC_CG888N" version="24"/>
  <VersionOutil outil="RBMAT" version="7_2016"/>
  <Scellement date="2016-01-29T14:04:11" sha1="aa530ed1f0155a91021f41e0033249
    sha1="2310a04186b13794bfc3e38397818b2eb1d548fc5"/>
  <EnTeteDocBudgetaire>
    <DateEt V="2013-12-15"/>
    <LibellePoste V=" " />
    <IdPost V="92030"/>
    <LibelleColl V="(Flux 46) MS2 Fonction BP 2017"/>
    <IdColl V="22920050600157"/>
    <NatCEPL V="" />
  </EnTeteDocBudgetaire>
  <Budget>
    <EnTeteBudget>
      <LibelleEtab V=" " />
      <IdEtab V="22920050600157"/>
      <CodColl V="014"/>
      <CodBud V="00"/>
      <Dénomination V="MS2-MS2"/>
    </EnTeteBudget>
    <BlocBudget>
      <Cote V="" />
    </BlocBudget>
  </Budget>
</DocumentBudgetaire>
```

Si ces lignes sont absentes du flux à charger sur la plateforme de transmission, il convient de récupérer à nouveau le fichier scellé à partir de TotEM voire, en cas de problème persistant, de procéder à un nouveau scellement du flux.

[Revenir au sommaire](#)

Scellement d'un document budgétaire - Après une procédure de scellement, le fichier xml généré n'est pas scellé, quoi faire?

Une anomalie a dû se produire lors de la procédure de scellement du flux.

Nous vous invitons à renouveler le scellement et à vérifier la présence de la balise de scellement directement dans le flux.

Pour renouveler l'opération de scellement :


- 1 - Ouvrir le flux scellé, dans « aide » ;
- 2 - Cliquer sur « informations pour le support » ;
- 3 - Cliquer sur « récupérer le flux de base non scellé » ;
- 4 - Enregistrer le flux non scellé ;
- 5 - Intégrer le flux dans TotEM ;
- 6 - Sceller à nouveau le flux.

[Revenir au sommaire](#)

► Messages d'erreur

Message d'erreur - Le message d'erreur « Connection reset » s'affiche, que faire ?

Les difficultés que vous rencontrez semblent provenir d'une erreur de configuration des paramètres de TotEM. Il s'agit dans la plupart des cas d'une impossibilité d'accès à internet pour TotEM à l'origine d'une connexion défectueuse ou du non-renseignement des informations proxy exigées par TotEM.

A partir du bouton  de la fenêtre principale de TotEM, veuillez vérifier que les configurations de chacun des onglets suivants aient été respectées :

Totem - 1.5.722

Voir les flux non scellés
 Voir les flux scellés
 Voir tous les flux

| | Année | Norme | |
|---|---------------------------|-------|-------|
| 🚩 | 2 015 M57-M57 | | 6201 |
| 🚩 | 2 015 M71-M71 | | 7608 |
| 🚩 | 2 014 M4-M4_D | | 0380 |
| 🚩 | 2 015 M4-M4 | | 0940 |
| 🚩 | 2 015 M71-M71 | | 1408 |
| 🚩 | 2 015 M52-M52 | | 0-001 |
| 🚩 | 2 015 M52-M52 | | 0009 |
| 🚩 | 2 015 M52-M52 | | 4109 |
| 🚩 | 2 014 M14-M14_COM_SUP3500 | | 0040 |
| 🚩 | 2 015 M14-M14_COM_SUP3500 | | 0940 |
| 🚩 | 2 014 M52-M52 | | 9209 |
| 🚩 | 2 014 M52-M52 | | 9209 |

Visualisation non disponible
 Visualisation disponible mais incomplète

- TotEM Client Monoposte

Onglet « Mode »

Si vous avez choisi d'utiliser TotEM en mode Monoposte, vous devez choisir « Monoposte ».

Onglet « Général »

Les informations à compléter dans cet onglet sont à récupérer auprès de votre administrateur réseau.

- *Dossier de travail* : **(à renseigner obligatoirement)**

Répertoire dans lequel sont stockés les flux budgétaires intégrés dans TotEM (par défaut C:/ProgramData/Totem/repository).

- *Nombre maximal de thread de calcul* : (facultatif)

Dans le cas où TotEM est exécuté sur une machine très puissante avec plusieurs processeurs par exemple, il est possible de spécifier le nombre de thread en parallèle qui pourront s'exécuter.

- *URL de mise à jour* : **(à renseigner obligatoirement)**

URL du site qui héberge les maquettes des documents budgétaires mises à disposition par la DGCL (<http://odm-budgetaire.org/composants/>).

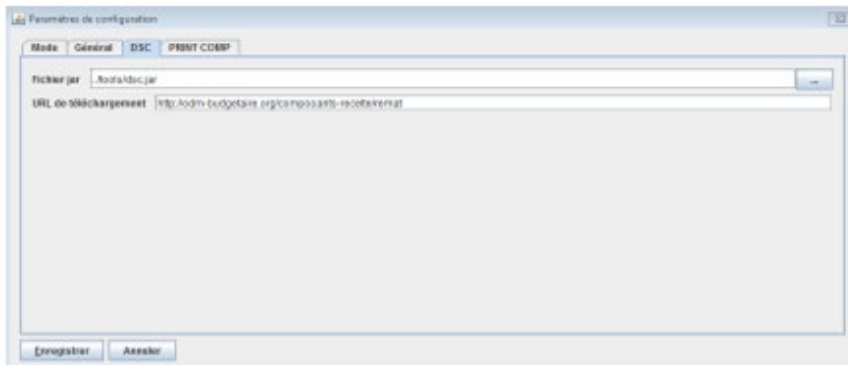
- *Dossier de travail temporaire* : (facultatif)

Possibilité de stocker les fichiers de travail temporaire dans un répertoire différent du « user_home » de l'utilisateur connecté.

Onglet « DSC »

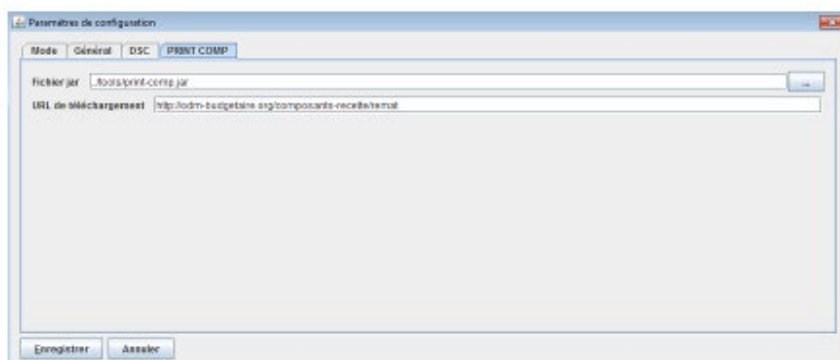
Cet onglet permet de renseigner l'URL de téléchargement (<http://odm-budgetaire.org/composants/remat>) permettant à TotEM d'utiliser les dernières versions des maquettes et des plans de compte. Cette information

est pré-remplie par défaut, de même que son emplacement (../tools/dsc.jar).



Onglet « PRINT COMP »

Cet onglet permet de renseigner l'URL de téléchargement (<http://odm-budgetaire.org/composants/remat>) permettant d'actualiser automatiquement le composant PRINT COMP responsable de la génération du fichier PDF à partir du document budgétaire. Cette information est pré-remplie par défaut, de même que son emplacement (../tools/print-comp.jar).

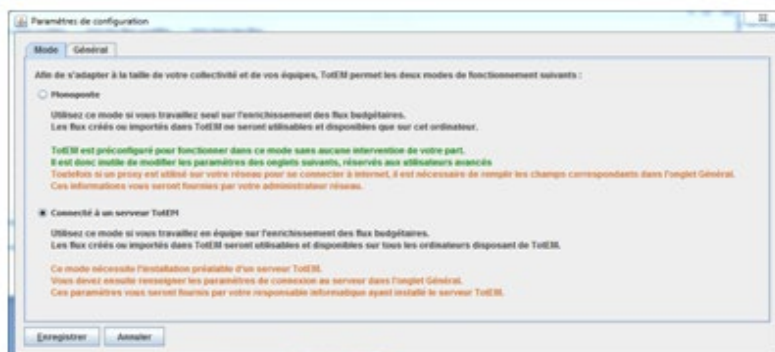


Lorsque la configuration est effectuée, cliquez sur « Enregistrer ». Vous devez enfin **fermer et redémarrer TotEM** pour tenir compte des nouveaux paramètres.

- TotEM Client Multiposte

Onglet « Mode »

Si vous avez choisi d'utiliser TotEM en mode Multiposte, vous devez choisir « Connecté à un serveur TotEM ».



Une fois cette manipulation effectuée, les onglets DSC et PRINT COMP disparaissent.

Onglet « Général »

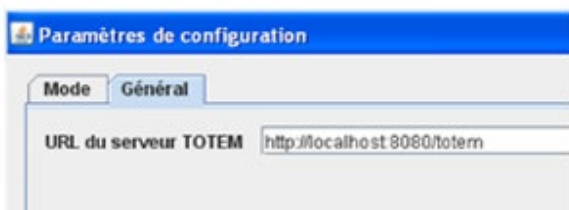
Les informations à compléter dans cet onglet sont à récupérer auprès de votre administrateur réseau.

- **URL du serveur TotEM : (à renseigner obligatoirement)**

Dans les paramètres de configuration de TotEM Serveur, dans l'onglet http, vous voyez le « Port d'écoute » (par défaut « 8080 ») et le chemin de l'application (par défaut « /totem »).

Avec ceci vous pouvez construire l'URL à mettre dans l'onglet « Général » du TotEM Client, qui sera du type : `http://<nom DNS du serveur TotEM> :<port d'écoute>/<chemin de l'application>`

Par défaut, on aura alors :



Lorsque la configuration est effectuée, vous devez **fermer et redémarrer TotEM** pour tenir compte des nouveaux paramètres.

!\ Les informations concernant le *proxy* sont à **renseigner obligatoirement** si le poste de l'utilisateur utilise un proxy pour se connecter au serveur. Elles sont à récupérer auprès de votre administrateur réseau.

A noter que ces explications ne concernent que la partie client de TotEM. Si vous évoluez en installation client/serveur, il est possible que les erreurs de configuration proviennent de l'installation serveur. Dans ce cas, vous trouverez en pièce-jointe la documentation complète de configuration du

serveur (serveur multiposte et serveur multiposte WAR) qu'il convient de fournir à votre responsable informatique pour vérifications.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur - Le message d'erreur « Un tel flux existe déjà – deux flux ne peuvent porter sur le même exercice, le même budget et être non scellés » s'affiche, que faire ?

TotEM remonte ce message bloquant car il a détecté que le flux à charger était identique à un autre flux (même document budgétaire, même exercice, même périmètre), non scellé, déjà présent dans TotEM.

Il convient d'effectuer les vérifications suivantes avant le chargement du flux :

- Identifier le budget non scellé déjà présent dans TotEM portant sur le même document budgétaire, le même exercice et le même périmètre ;
- Vérifier lequel des deux flux est celui à conserver :
 - Si le bon flux est celui déjà présent dans TotEM, et que le nouveau flux à charger n'est pas censé être identique (même document budgétaire, même exercice, même périmètre), il faut se rapprocher de l'éditeur de progiciel à l'origine du flux pour le corriger ;
 - Si le flux initialement chargé dans TotEM était bon mais doit être mis à jour, alors la mise à jour du flux budgétaire s'effectue dans l'écran d'enrichissement du flux concerné. Pour cela, nous vous recommandons de consulter le guide utilisateur présent sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-budgetaires-1>
 - Si le flux initialement chargé n'a plus de raison de perdurer dans TotEM et qu'il n'a pas été scellé, il peut être supprimé à partir de l'écran d'accueil.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur - le message d'erreur " Le site internet ODM n'est pas accessible pour le moment " s'affiche, que faire ?

TotEM ne peut donc pas vérifier la disponibilité d'éventuelles mises à jour des documents budgétaires. TotEM peut néanmoins fonctionner sur la base des documents budgétaires préalablement téléchargés.



Ce message d'erreur apparaît généralement lorsque les paramètres de configuration de votre TotEM Client et/ou Serveur ne sont pas correctement renseignés. Une erreur de renseignement de vos informations proxy en est sans doute la cause. Pour connaître les modalités de paramétrage de votre TotEM Client et/ou Serveur, veuillez vous référer aux guides d'installation de TotEM disponibles à partir du menu « Installer TotEM » sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-budgetaires-1>.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur– Le service TotEM Server ne se lance pas correctement. Ceci peut se traduire par le message « Impossible de démarrer le service TotEM Server sur un Ordinateur Local », le message « Could not create the Java virtual machine » ou le service démarre mais se fige aussitôt. La visualisation ne s'effectue pas et aboutit aux messages d'erreur suivants : « Java Heap Space », « Read Timed out »

Une telle erreur signifie que l'application n'avait plus de ressources (mémoire) pour continuer son exécution normale.

Pour remédier à ce problème, vous pouvez modifier le fichier « LanceOutils.bat » disponible par défaut ici : « C:\Program Files\Totem\bin\LanceOutils.bat » (XP) ou ici « C:\Program Files (x86)\Totem\bin\LanceOutils.bat ».

Editez la ligne 69 :

```
start "TOTEM" "%JAVACMD%" -Xms256m -Xmx512m "-  
Dtotem_appdata=%TOTEM_APPDATA%" -jar ../totem-client.jar --config-file  
"%TOTEM_APPDATA%/conf/starter.properties"
```

pour qu'elle devienne :

```
start "TOTEM" "%JAVACMD%" -Xms512m -Xmx1024m "-  
Dtotem_appdata=%TOTEM_APPDATA%" -jar ../totem-client.jar --config-file  
"%TOTEM_APPDATA%/conf/starter.properties"
```

Si le problème persiste, vous pouvez augmenter encore ces valeurs :

```
start "TOTEM" "%JAVACMD%" -Xms1024m -Xmx2048m "-  
Dtotem_appdata=%TOTEM_APPDATA%" -jar ../totem-client.jar --config-file  
"%TOTEM_APPDATA%/conf/starter.properties"
```

Cependant, des valeurs élevées comme celles-ci risquent de provoquer des ralentissements de votre poste si celui-ci ne possède pas assez de mémoire vive.

Vous pouvez également fermer les autres programmes en cours d'exécution sur votre pc afin de libérer de la mémoire vive.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche lors du lancement de TotEM : « Les normes n'ont pas pu être chargées »

Ce message indique que l'application TotEM n'arrive pas à se connecter à Internet et que celle-ci ne peut donc pas télécharger les modèles de maquettes réglementaires.

Afin de solutionner ce problème, il convient de vérifier les informations de paramétrage renseignées dans TotEM, dans l'onglet Général de l'écran de configuration :

- Si vous utilisez un proxy pour vous connecter à Internet, les informations indiquées dans le cadre Proxy doivent être vérifiées (paramètres à demander à votre administrateur réseau) :
 - Les champs Serveur et Port doivent toujours être renseignés pour une connexion classique avec un proxy
 - Les champs Utilisateur, Mot de passe et Domaine ne doivent être renseignés que dans le cas d'une connexion par utilisateur/mot de passe
- Si vous n'utilisez pas de proxy pour vous connecter à Internet, aucune information ne doit être renseignée dans le cadre Proxy

Davantage de précisions concernant les paramétrages de TotEM sont disponibles dans les guides d'installation de TotEM suivant le type d'installation. Ce guide est consultable sur le site : <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/actes-budgetaires-1>.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche sur le serveur lors du lancement de TotEM Serveur : « Could not create the Java virtual machine ». TotEM Serveur est installé sur un serveur Windows 2003.

Cette erreur est liée au serveur Windows 2003. Un correctif a été livré par Microsoft que vous trouverez à partir du lien suivant : <http://www.microsoft.com/downloads/fr-fr/details.aspx?familyid=972ba7c5-54df-4b0f-819b-4405bbbbed291&displaylang=fr>

Après installation de ce correctif et relance du serveur, le problème sera résolu.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur - Le message suivant s'affiche sur le poste client lors du lancement de TotEM : « 500-Server Error »

Ce message signifie que le poste client n'arrive plus à communiquer avec le serveur. L'interface Totem Serveur sur le serveur doit être fermé.

Pour solutionner ce problème, veuillez effectuer la manipulation suivante :

- Fermer les fenêtres de TotEM sur le poste client
- Relancer le service TotEM Serveur sur le serveur
- Relancer TotEM sur votre poste client

[Revenir au sommaire](#)

Messages d'erreur – le message d'erreur « DSC : signature de fichier téléchargé invalide-file » ou « http ret :500 Connection reset by peer » s'affiche, que faire ?

Ce message d'erreur est provoqué par le fait que TotEM n'arrive pas à accéder au site ODM. (Pour rappel TotEM se connecte au site ODM afin de récupérer les ressources permettant de rematérialiser les maquettes budgétaires)

Le problème peut avoir des sources multiples :

- Problèmes de connexion internet
- Problème de connexion réseau
- Votre antivirus ou votre pare-feu bloquent l'accès aux ressources disponibles sur le site ODM.

Le troisième point peut être résolu en demandant à la personne qui s'occupe de votre antivirus et de votre pare-feu de placer le site ODM (<http://odm-budgetaire.org/>) dans la liste blanche de votre antivirus ou de votre pare-feu. Cette action permettra d'autoriser les téléchargements en provenance du site ODM que le logiciel TotEM fait pour mettre à jour les maquettes réglementaires en continu.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur – Impossibilité d'ouvrir TotEM – Le message d'erreur « Pendant la lecture du fichier conf du repository »

Dans le cas où cette anomalie est rencontrée, nous vous invitons à suivre la procédure suivante :

1. Ouvrir TotEM ;
2. Sauvegarder le fichier repository ;

3. Supprimer le fichier repository présent dans l'arborescence de TotEM ;
4. Lancer une visualisation d'un flux budgétaire ;
5. Un nouveau fichier repository va ainsi se créer ; l'anomalie est normalement résolue.

[Revenir au sommaire](#)

Message d'erreur – Impossibilité d'avoir accès au site <http://odm-budgetaire.org/>:

Après avoir détecté cette anomalie, nous l'avons transmise à notre service informatique qui a étudié un cas d'échantillon d'adresses IP concerné par le blocage. Il apparaît que le firehol utilisé des fournisseurs de blacklists d'adresses IP problématiques, si une IP est marquée comme "à problème" par un de ces fournisseurs de service, alors le firehol bloque les paquets émanant de ces IP.

Si une adresse IP est bloquée par ce genre service, cela peut être un symptôme de machine infectée dans le sous réseau derrière l'IP de sortie. Il convient pour les administrateurs de trouver la raison de la mise en liste noire et prendre les actions correctrices nécessaires.

Nous vous invitons à prendre contact avec votre service informatique.

[Revenir au sommaire](#)

Comment récupérer les logs en installations « monoposte » et « serveur » ?

Les logs peuvent être récupérés aux liens suivants selon le type d'installation :

Monoposte : C:\ProgramData\Totem

Serveur : C:\ProgramData\TotemServeur

[Revenir au sommaire](#)

► Questions métier

Question métier – Dépense imprévues

La procédure des dépenses imprévues prévue par la loi (articles L. 2322-1 et L. 2322-2 du CGCT pour les communes, L. 3332-1 du CGCT pour les départements et L. 4322-1 du CGCT pour les régions) autorise l'exécutif à

effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une même section.

En effet, l'organe délibérant peut prévoir au budget un montant de dépenses qui pourra être employé par l'exécutif pour faire face à des dépenses pour lesquelles aucune dotation n'est inscrite au budget ou pour abonder des articles sous dotés initialement. Ces chapitres jouent donc comme un réservoir de crédits que l'assemblée délibérante laisse à disposition de l'exécutif en plus de ses pouvoirs budgétaires propres (virement d'article à article à l'intérieur d'un chapitre lorsque les crédits ne sont pas spécialisés).

Les crédits pour dépenses imprévues sont inscrits au chapitre 020 pour la section de fonctionnement et 022 pour la section d'investissement. Ils ne peuvent être supérieurs à 7.5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Lorsqu'il emploie ces crédits, l'exécutif prend une décision de virement qui doit être transmise au représentant de l'Etat pour revêtir un caractère exécutoire et émet un mandat imputé sur l'article correspondant à la nature de la dépense auquel il joint la décision de virement.

Par ailleurs, l'exécutif doit, dès la première session qui suit l'ordonnancement de la dépense, en rendre compte à l'assemblée délibérante, pièces justificatives à l'appui. En l'absence de précision de la loi, rien ne fait obstacle à ce que cette première session se déroule l'année suivante.

Cette formalité a pour objet d'informer l'assemblée délibérante de la manière dont l'exécutif a fait usage de ses pouvoirs en matière de dépenses imprévues. Cette dernière pourra éventuellement sanctionner l'ordonnateur en déduisant ou supprimant lors de la prochaine décision budgétaire, les crédits relatifs aux dépenses imprévues.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier – Emprunts refinancés

Concernant le BP, l'arrêté du 9 décembre 2014, précise dorénavant au point 42: "Au volume II, tome I, au budget primitif voté par nature, les états intitulés « IV-A2.6 - Remboursement d'un emprunt avec refinancement » et « IV-A2.7 - Emprunts renégociés au cours de l'année N » **sont supprimés.**".

Il n'est donc plus nécessaire de typer en 06 votre emprunt de refinancement puisque cela n'est plus permis dans la maquette actualisée. Il faut néanmoins toujours le typer en 01 (enregistrement des annuités payées avant le refinancement)

Cependant, lors de l'élaboration de votre CA, les emprunts refinancés devront être présents deux fois: une fois, avec la balise CodTypEmpr = 06 (enregistrement du refinancement) et une autre fois avec la balise CodTypEmpr = 01 (enregistrement des annuités payées avant le refinancement).

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Les comptes 2044 ne peuvent pas être utilisés en opération réelle. Est-ce normal ?

Les comptes 2044 ne retracent que des opérations d'ordre.

Les comptes 2044 constituent une subdivision au fonctionnement un peu spécifique au sein des comptes 204. En effet, l'utilisation de ces comptes ne génère pas de flux de trésorerie puisqu'il s'agit de subventions en nature et non en argent.

Les comptes 2044 ne peuvent donc enregistrer que des opérations d'ordre.

Voici des illustrations concrètes de l'utilisation de ces comptes :

- En cas de cession d'un bien à l'euro symbolique : le compte 2044 est débité par le crédit du compte d'immobilisation 21 concerné (pour sortir l'immobilisation de l'actif) => opération d'ordre budgétaire
- En cas d'opération d'investissement pour le compte de tiers (compte 458), si à la fin de l'opération le compte de dépenses (4581) présente un solde plus élevé que le compte de recettes (4582), la collectivité peut être amenée à prendre à sa charge cette différence et l'opération sera alors : débit 2044 et crédit 4582 (ainsi l'opération au 458 peut être soldée) => opération d'ordre budgétaire.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - L'article 165 apparait bien en tant que dépenses en recettes financières sur les états III A3 et III A4.3, mais n'apparaissent pas sur l'annexe IV B7.1 et B7.2

Le 165 est une recette financière mais n'est pas considéré comme une ressource propre permettant de couvrir l'annuité de la dette (dans le calcul de l'équilibre budgétaire) car les dépôts et cautionnements sont des montants à restituer, qui ne peuvent être mobilisés pour le remboursement de la dette.

C'est pourquoi ce compte apparaît bien dans la partie III-Vote mais pas dans l'annexe relative à l'équilibre (IV-B7).

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Les montants associés au compte 165 en dépenses et recettes d'investissement apparaissent dans les états III B1 et III B2 mais ils n'apparaissent pas dans les états annexes IV A6.1 et IV A6.2 relatifs aux opérations financières. Est-ce normal ?

Il est normal que les montants du compte 165 n'apparaissent pas dans les états annexes.

Sur la maquette 2012 parue au JO, pour les états III B1 et III B2, les articles des chapitres 16 en réel doivent apparaître sans exception.

En ce qui concerne les états IV A6.1 et IV A6.2, la liste explicite des articles devant figurer dans le chapitre 16 est indiquée. L'article 165 est exclu de cette liste. Il ne doit pas donc pas apparaître sur cette vue.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - L'article 775 a été utilisé dans le BP et TotEM n'a pas bloqué la saisie et n'a remonté aucune anomalie.

TotEM utilise un plan de compte unique pour l'ensemble des documents budgétaires relatifs à une même maquette et n'a pas vocation à faire du contrôle budgétaire. Les anomalies relevées par TotEM se limitent au typage des articles (Recette/dépense, Réel/Ordre, Investissement/fonctionnement) et non à l'emploi de ces articles qui sont des questions relatives aux instructions budgétaires et comptables à adresser à votre préfecture.

L'article 775 est à utiliser uniquement au CA car il atteste de la vente effective d'un bien. Au BP, il faut utiliser le chapitre 024 car il s'agit uniquement d'une prévision et non d'une recette réelle.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier – Utilisation des comptes

L'IBC précise que : "La numérotation la plus détaillée inscrite dans les plans de comptes correspond au niveau du compte par nature qui doit être utilisé pour l'exécution du budget."

Ainsi, ODM/TotEM interdit l'utilisation des comptes "chapeaux" dès lors qu'ils connaissent des subdivisions.

Exemple de l'article 7384

Jusqu'en 2014, le compte 7384 pouvait être « mouvementé » car il ne comportait pas de subdivision mais une subdivision a été créée en 2015 avec les articles 73841 et 73842 qui constituent maintenant le niveau de plus fin.

Ces deux nouveaux comptes doivent être utilisés par les collectivités pour les montants qui relèvent de 2015 et pour l'avenir. Le compte 7384 demeure cependant actif en 2015 pour tous les montants qui renvoient à l'exercice 2014 (pour mémoire budget précédent, RAR).

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - La liste des contributions directes ne correspond pas aux taxes saisies dans TotEM ?

La liste des contributions directes est définie par la maquette du document budgétaire parue au JO en fonction de la norme comptable. Cette liste est donc fixe et ne dépend pas de la saisie effectuée dans TotEM. TotEM ne permet que de saisir les valeurs des bases et taux de contribution.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Pour un BS ou une DM, est-ce les montants du budget cumulés ou uniquement ceux de la délibération qui doivent alimenter les états IV Détail des opérations financières en dépense et Détail des opérations financières en recette ?

Les montants présents dans les tableaux des états IV Détail des opérations financières en dépense et Détail des opérations financières en recette correspondent aux I, II de l'état IV Détail des opérations financières en dépense et III de l'état IV Détail des opérations financières en recette dont la note de base page (2) précise Crédits de l'exercice votés lors de la séance. Les montants affichés sont donc uniquement ceux de la délibération votée.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Pour les budgets en M. 52, TotEM édite-t-il les états III-A8-1 et III-A8-2 sur l'équilibre des opérations financières?

Les états III-A8.1 et III-A8.2 sur l'équilibre des opérations financières ont été supprimés de la partie III car l'information figure déjà en partie IV : l'information est désormais disponible aux annexes IV-B7 et IV-B7.2.

Si l'arrêté du 16 décembre 2013 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 applicable aux départements indique toujours que ces deux états sont obligatoires, il s'agit d'erreur matérielle qui ne remet pas en cause l'alimentation de l'annexe dans TotEM : les données alimentant l'annexe se situant parmi les lignes budgétaires, il suffit de veiller à ce que les annexes soient bien cochées dans le sommaire.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - L'annexe « Signatures » doit elle être réellement signée par les membres du conseil municipal ?

L'annexe "Signatures" dans l'outil TotEM requiert uniquement le nom et prénom des signataires.

Si vous souhaitez transmettre un document réellement signé par les membres du conseil municipal, vous pouvez le transmettre sous format pdf dans l'enveloppe joint au flux xml scellé et à la délibération.

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Annexe « Etat des Travaux en Régie », comment l'alimenter ?

L'annexe « Etat des Travaux en Régie » est alimentée à partir du bloc annexe « Ventilation TEOM, Eau/Assainissement, Services assujettis TVA ».

Pour les travaux en régie, le type de ventilation à sélectionner est « G-Travaux en régie ».

[Revenir au sommaire](#)

Question métier - Comment alimenter le montant de l'annuité nette de la dette de l'exercice ?

L'alimentation de la ligne « Annuité nette de la dette (2) » se fait en sélectionnant le code type d'emprunt « 10- Elément pour ratio » et en indiquant le montant souhaité dans les champs « Pour ratio ».

L'annexe « Emprunts » ne doit comporter qu'une seule ligne ayant le code type d'emprunt « 10- Elément pour ratio ».

[Revenir au sommaire](#)

► Autres questions

Vote du budget - Comment peut-on remplir les informations relatives aux modalités de vote du budget (Etat I B en M. 14) dans TotEM ?

Les informations relatives aux modalités de vote du budget ne peuvent pas être saisies dans TotEM. Ces informations proviennent de votre logiciel de

gestion financière. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre éditeur pour connaître les modalités de saisie de ces données.

[Revenir au sommaire](#)

Code INSEE - Dans quel écran peut-on saisir le code INSEE de la collectivité ?

Le code INSEE de la collectivité ne peut pas être saisi à partir de TotEM. Cette information provient de votre logiciel de gestion financière. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre éditeur pour connaître les modalités de saisie de cette donnée.

[Revenir au sommaire](#)

Annexes - La maquette dédiée au bilan des acquisitions n'est pas présente au sein des annexes proposées par TotEM. Comment intégrer ce bilan dans le document budgétaire via l'application TotEM ?

La dématérialisation au format XML des documents budgétaires ne porte que sur les présentations normées, constituant les maquettes réglementaires appartenant aux instructions budgétaires et comptables. Ainsi, toute autre présentation non normée telle que le bilan des acquisitions ou les comptes certifiés des associations n'est pas concernée par la démarche de dématérialisation proposée avec TotEM et Actes budgétaires. Toutefois, ces éléments doivent être transmis au représentant de l'Etat : ils sont transmis au format PDF dans le même temps que le document budgétaire, si possible dans la même enveloppe de transmission. La préfecture aura accès à ces documents via l'application dédiée au contrôle de légalité (ACTES).

[Revenir au sommaire](#)

Maquettes - Comment sont gérées les versions de maquettes et où sont-elles stockées ?

Les dernières versions de maquettes utilisées sont téléchargées automatiquement à chaque ouverture de TotEM.

Ces maquettes sont stockées :

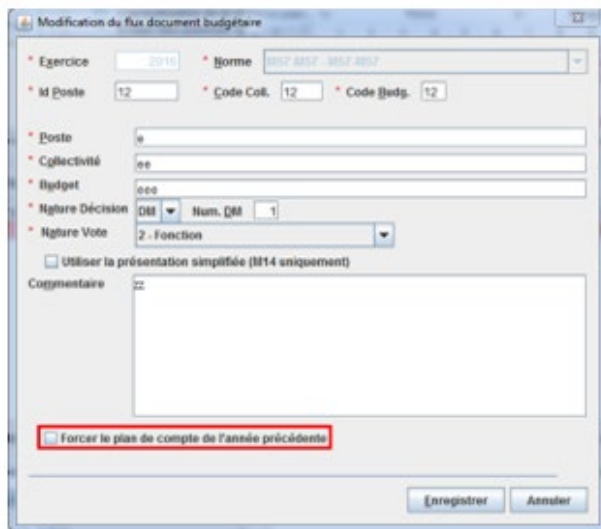
- Sur le serveur de la collectivité en mode client/serveur ;
- Sur le poste en mode monoposte.

[Revenir au sommaire](#)

Forcer le plan de compte - A quoi sert la case à cocher « Forcer le plan de compte » ?

Si vous avez voté votre budget avant le 31 décembre de l'année N-1, avec le plan de compte de l'année N-1, et si vous ne le finalisez dans TotEM que début janvier, vous pourrez demander à TotEM d'utiliser le plan de compte de l'année N-1 et pas le plan de compte de l'année N : vous pourrez le faire via la fenêtre "Modification du flux document budgétaire" accessible en « double-cliquant » sur la ligne du budget dans la liste des budgets dans le menu principal de TotEM.

Il suffit de cocher ou décocher la zone "Forcer le plan de compte de l'année précédente" qui apparaît en bas de l'écran.



[Revenir au sommaire](#)

Caractère exécutoire des actes - A partir de quelle date les documents budgétaires transmis dans Ab acquièrent-ils leur caractère exécutoire ?

Le caractère exécutoire des documents transmis par voie électronique dans Actes réglementaires et Actes budgétaires prend effet à la réception des accusés réceptions des actes par la collectivité. Attention, dans certains cas, les accusés réception ne sont pas reçus, c'est l'opérateur de transmission qui devra transmettre ces documents à la collectivité.

Pour rappel, les modalités de transmission électronique sont décrites à partir du lien suivant: <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/25-teletransmission>.

[Revenir au sommaire](#)

Autres questions – Quels systèmes d'exploitation sont compatibles ?

Les systèmes d'exploitation compatibles sont les suivants :

- Windows 7 (32 bits)
- Windows 7 (64 bits)

- Windows 8.1 (32 bits)
- Windows 8.1 (64 bits)
- Windows 10 (32 bits)
- Windows 10 (64 bits)

Que l'on choisisse « oui » ou « non » on peut installer TotEM sans problème. Lorsqu'on a une version de java RE strictement supérieur à v1.6 le message ne s'affiche pas.

Messages d'erreurs rencontrés :

Sous tous les systèmes d'exploitation (sauf win10 64 bits), à la fin de l'installation du serveur TotEM le message « L'erreur système 5 s'est affiché, accès refusé » s'affiche. Mais il ne pose pas de problèmes pour la suite.

[Revenir au sommaire](#)

Autres questions – Quels navigateurs sont compatibles ?

Sous Windows 10 64 bits, les navigateurs testés et compatibles sont Chrome 64, Firefox 57, Edge 40.15063.00, Internet Explorer 11.0.44, Opera 51.0, Safari 5.1.7.

Sous Windows 10 32 bits, Windows 8.1 64 bits, Windows 7 32 bits, Windows 7 64 bits, le navigateur testé et compatible est Internet Explorer 11.0.44.

[Revenir au sommaire](#)

Autres questions – Quelles actions et quels impacts sont à prévoir lors d'une migration ?

1 - Sauvegarder les données TotEM

Les documents budgétaires utilisés dans TotEM sont conservés sur le disque dur soit:

- De l'ordinateur sur lequel est installé TotEM (utilisation en mode monoposte)
- Du serveur (utilisation en mode client-serveur)

2 - Réinstallation de TotEM

L'installation de TotEM est identique d'un système Windows à une autre (cf les guides d'installations section 1.2) :

- Lancer l'installateur (totem-setup-1.6.798.exe et/ou totem-serveur-setup-1.6.798) et suivre les indications.
- Lancer l'application (clients et/ou serveur).
- Configurer le réseau pour le mode multiposte (indiquer l'existence d'un proxy dans TotEM si besoin)

3 - Restaurer les données TotEM

- Vous devez supprimer le répertoire « repository »
- Ensuite vous déposez le fichier zip précédemment récupéré dans le répertoire data, puis vous devez « extraire ici » le contenu du fichier zip.

Il n'y a pas d'action nécessaire pour la migration vers un nouveau navigateur.

Mission des publications

Réalisation :
DGCL / SDFLAE / Pôle communication



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
des collectivités locales**

Retrouvez la **DGCL** sur :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr>

